

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS  
 DU 23 mars 2021**

Le CCAS de la Commune de LUZINAY dûment convoqué le 17 mars 2021 s'est réuni en **conseil d'administration le 23 mars à 18h00** à la Mairie, sous la présidence de, Monsieur Christophe CHARLES, Président du CCAS.

**Nombre de conseillers en exercice : 15**

**Emargement :**

NOM Prénom	Fonction	Présent(e)	Absent(e)	A reçu (e) pouvoir de	Nombre de vote
CHARLES Christophe	Président	X			1
LOCATELLI Gérard	Membre Elu	X			1
BARJAC Chantal	Membre Elu	X		A. BEC	2
DEMANGEAT Jean-Marie	Membre Elu	X			1
SIMON Sylvie	Membre Elu	X			1
BERTINI Gérard	Membre Elu	X		M. GONON	2
BEC Annie	Membre Elu		X		0
KIEFFER Nadine	Membre Elu	X			1
LOCATELLI Josiane	Membre nommé	X			1
CHAUDIER Josette	Membre nommé	X			1
CLAMY Marie-Laure	Membre nommé	X			1
ZEPPA Eliane	Membre nommé	X			1
JULLIEN Morane	Membre nommé	X			1
GONON Marylin	Membre nommé		X		0
GUILLOT Dominique	Membre nommé		X		0
	<b>TOTAUX</b>	<b>12</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>14</b>

SECRETAIRE DE SEANCE : Chantal BARJAC

**- I - Préambule**

Monsieur Christophe CHARLES Président du CCAS, présente l'ordre du jour du conseil d'administration du CCAS, il propose de voter à main levée.

POUR  
 CONTRE  
 ABSTENTION  
 UNANIMITE

## **- II - DELIBERATIONS**

### **D01 - OBJET : Vote du compte administratif du CCAS pour l'exercice 2020**

Sous la présidence de Monsieur Gérard LOCATELLI, Vice-Président du CCAS, le résultat du Compte Administratif 2020 du CCAS est présenté au Conseil d'Administration :

- Dépenses réelles de fonctionnement : 19 993.50 €
- Recettes réelles de fonctionnement : 25 771.29€
  
- **Résultat de l'exercice 2019 en fonctionnement de 11 694.39€**
- **Donne un résultat de clôture 2020 en fonctionnement de 17 472.18€**
  
- Dépenses d'investissement : 0
- Recettes d'investissement : 0

Hors de la présence de Monsieur le Président, conformément à la règle et à l'usage de nos assemblées

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**, après en avoir délibéré comme suit :

POUR :  
CONTRE :  
ABSTENTION :  
UNANIMITE

**DECIDE** d'approuver le compte Administratif 2020 du CCAS annexé à la présente délibération et le déclare conforme au compte de gestion 2020 du Trésorier.

**AUTORISE** Monsieur le Président pour la durée de son mandat à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération.

**D02 - OBJET : Vote du compte de gestion du CCAS pour l'exercice 2020**

Monsieur Christophe CHARLES, Président du CCAS, présente au Conseil d'Administration le compte de gestion 2020 du Trésorier. Considérant la conformité de la balance présentée par Monsieur le Trésorier avec les écritures du compte administratif du CCAS dont les résultats de clôture 2020 sont :

- Dépenses réelles de fonctionnement : 19 993.50 €
- Recettes réelles de fonctionnement : 25 771.29€

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**, après en avoir délibéré comme suit :

POUR :

CONTRE :

ABSTENTION :

UNANIMITE

**DECIDE** d'approuver le compte de gestion 2020 du Trésorier annexé à la présente délibération et le déclare conforme au compte administratif du CCAS.

**AUTORISE** Monsieur le Président pour la durée de son mandat à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération.

**D03 - OBJET: Affectation du résultat 2020 du CCAS.**

Monsieur Christophe CHARLES, Président du CCAS, présente au Conseil d'Administration les résultats de l'exercice 2020 du CCAS.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 5 777.79 € après en avoir délibéré comme suit :

POUR :  
CONTRE :  
ABSTENTION :  
UNANIMITE

**DECIDE** de valider l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2020, du CCAS, suivant la présentation faite ci-dessous :

Résultat de fonctionnement de l'exercice à affecter 17 472.18€ (l'exercice 2019 en fonctionnement 11 694.39€ + résultat 2020 5 777.79€)

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R002) 17 472.18€

**AUTORISE** Monsieur le Président pour la durée de son mandat à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération.

**D04 - OBJET : Budget primitif du CCAS pour l'exercice 2021.**

Monsieur Christophe CHARLES, Président du CCAS, présente au Conseil d'Administration le budget primitif 2021. Elle indique que les comptes s'équilibrent à 44 922.18€ en fonctionnement et de 0€ en investissement.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION** après en avoir délibéré comme suit :

**POUR :**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**UNANIMITE**

**APROUVE** le budget de fonctionnement 2021,

**AUTORISE** Monsieur le Président pour la durée de son mandat à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération.

**D05 - OBJET - Encaissement des chèques pour le compte du CCAS.**

Monsieur Gérard LOCATELLI, Vice-Président du CCAS, explique que lors des diverses manifestations organisées par le CCAS une participation est demandée aux participants. Ces participations sont réglées par chèque à l'ordre du Trésor Public.

Après en avoir délibéré comme suit :

**POUR :**  
**CONTRE :**  
**ABSTENTION :**  
**UNANIMITE**

**VALIDE** les participations financières pour la durée du mandat

**DIT** que les règlements doivent être transmis au Comptable du Trésor public

**AUTORISE** monsieur le Président à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération.

**D06 - OBJET – Aides financières.**

Monsieur Gérard LOCATELLI, Vice-Président du CCAS, expose au Conseil d'administration, que deux aides financières d'un montant de 200€ chacune, sont nécessaires pour permettre à deux administrés de Luzinay en grande difficulté financière, de régler une partie de leur facture de premières nécessités.

Après en avoir délibéré comme suit :

POUR :  
CONTRE :  
ABSTENTION :  
UNANIMITE

**DECIDE** d'accorder deux aides financières de 200€ chacune.

**AUTORISE** monsieur le Président à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération.

**D07 - OBJET – Cadeaux aux séniors de 80 ans et 90 ans et plus.**

Monsieur Gérard LOCATELLI, Vice-Président du CCAS, expose au Conseil d'Administration, que lors de la dernière réunion du CCAS, les membres ont émis le souhait d'offrir à tous les séniors de Luzinay de 80 ans et 90 ans et plus, à l'occasion de leur anniversaire des fleurs ou un panier garni à hauteur de 25€.

Après en avoir délibéré comme suit :

POUR :  
CONTRE :  
ABSTENTION :  
UNANIMITE

**DECIDE** d'offrir aux séniors de plus de 90 ans des fleurs ou un panier garni à hauteur de 25€.

**AUTORISE** monsieur le Président à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération.



**Questions diverses :**

La reprise des visites des aînés isolés n'est pas encore possible dû à la crise sanitaire.  
Etat des logements sociaux : Récapitulatif du Parc locatif et des attributions.

Séance levée à 19h30

Christophe CHARLES  
Président du CCAS



The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Luzinay, Isère. The stamp contains the text 'MAIRIE DE LUZINAY' at the top, 'ISÈRE' at the bottom, and a central emblem. Overlaid on the stamp is a large, stylized handwritten signature in black ink.